



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16147819

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le

12 OCT. 2016

~~Le greffier~~ ~~Greffier~~

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0640952442

Dénomination

(en entier) : **BASE DE BARONVILLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : 5570 BEAURAING, RUE LIEUTENANT THOLOME, 23

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : NOMINATION DIRECTEUR GENERAL

La Société Anonyme BASE DE BARONVILLE
RPM Charleroi 0640.952.442

Le 25 avril 2016, à 11 heures,

A BEAURAING,

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme BASE DE BARONVILLE, ayant son siège social à 5570 BEAURAING, rue Lieutenant Tholomé, 23, inscrite au registre de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0640.952.442, immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 0640.952.442 ;

Ordre du jour

Nomination d'un directeur général

Composition

Sont présents ou représentés les membres du Conseil d'administration ci-après nommés :

Président

Monsieur Jean-Luc MAURANGE, domicilié à 13090 AIX-EN-PROVENCE (France), Chemin de la Bosque d'Antonelle ;

Nommé à la fonction de Président du Conseil d'administration par décision du Conseil d'administration du 6 octobre 2015, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 26 octobre 2015, sous le numéro 15151086.

Administrateurs

Monsieur Vincent GRENIER, domicilié à 7181 PETIT-ROEULX-LEZ-NIVELLES, rue Grinfaux, 32 ;

Nommé à la fonction d'administrateur par décision du 6 octobre 2015, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 26 octobre 2015, sous le numéro 15151086.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Monsieur Daniel BAIJOT, domicilié à 6280 GERPINNES, rue de Chamborgneau, 13 ;

Nommé à la fonction d'administrateur par décision du 6 octobre 2015, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 26 octobre 2015, sous le numéro 15151086.

Monsieur Renaud WILKIN, domicilié à 4140 SPRIMONT, rue de Presseux, 56 ;

Nommé à la fonction d'administrateur par décision du 6 octobre 2015, publiée aux annexes du Moniteur Belge du 26 octobre 2015, sous le numéro 15151086.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAURANGE.

La majorité des membres composant le Conseil d'administration de la SA BASE DE BARONVILLE étant présente ou correctement représentée, le Conseil d'administration peut délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

Exposé du Président

Le Président du Conseil d'administration expose aux administrateurs présents et/ou valablement représentés que la gestion journalière et le fonctionnement de la SA BASE DE BARONVILLE requiert qu'un directeur général soit nommé aux fins de représenter la société.

Dans ce contexte, le Président du Conseil d'administration propose donc de recourir à la faculté prévue par l'article 21 des Statuts de la SA BASE DE BARONVILLE et propose que Monsieur Denis ROBIN soit désigné en tant que Directeur général de la SA BASE DE BARONVILLE.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Directeur général, Monsieur Denis ROBIN disposera d'un pouvoir de signature général en ce sens qu'il pourra signer toutes les demandes d'autorisation que la SA BASE DE BARONVILLE pourrait être amenée à introduire auprès des administrations belges et/ou européennes dans le cadre de la poursuite de son objet social.

Pour ce qui est des achats et/ou investissements que la SA BASE DE BARONVILLE pourrait être amenée à effectuer dans le cadre de la poursuite de son objet social, le pouvoir de signature de Monsieur Denis ROBIN sera limité à un montant maximal de 50.000 euros.

Les achats et/ou investissements dont le montant dépasse 50.000 euros devront recueillir la signature de minimum deux administrateurs conformément à l'article 22 des statuts.

Quant aux paiements que la SA BASE DE BARONVILLE pourrait être amenée à effectuer dans le cadre de la poursuite de son objet social, le pouvoir de signature de Monsieur Denis ROBIN sera limité à un montant maximal de 5.000 euros.

Les paiements dont le montant dépasse 5.000 euros devront recueillir la signature de minimum deux administrateurs conformément à l'article 22 des statuts.

Résolutions du Conseil d'administration

Première Résolution

Le Conseil d'administration prend acte de la nomination de Monsieur Denis ROBIN en tant que Directeur général de la SA BASE DE BARONVILLE, avec effet au 25 avril 2016.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à Maître Laurent BERNARD, avocat, dont le cabinet est sis à 6001 MARCINELLE, rue Jules Destrée, 72 aux fins d'effectuer les démarches administratives subséquentes à la présente réunion, notamment celles relatives à la publication du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge.

A ces fins, le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, en général, procéder à toutes démarches utiles et nécessaires.

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

La séance est levée à 12 heures.

Dont procès-verbal.

Dressé date et lieu que dessus.

Et qui après lecture a été signé par le Président et la majorité des administrateurs présents ou leur(s) représentant(s) conformément à l'article 22 des statuts.

Jean Luc MAURANGE (Président)

Vincent GRENIER (Administrateur)

Daniel BAIJOT (Administrateur)

Renaud WILKIN (Administrateur)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature